



PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS SAISON 2024-2025

Les inscriptions en ligne sont maintenant disponibles.

Prenez note que les coordonnées dans les profils HCR « MON COMPTE » sont en majuscule et sans accent.

Vous devez aller sur le lien suivant : [AHM SOULANGES \(spordle.com\)](https://spordle.com/AHM_SOULANGES)

Nouveauté cette saison

Lors du processus d'inscription en ligne de votre enfant, vous devez joindre le code d'éthique joueur. Vous pouvez aussi le joindre via votre MON COMPTE (myaccount.spordle.com) dans l'onglet « Membres/voir le profil/document ». Vous devez sélectionner le profil en cliquant sur le rond avec les initiales de votre enfant (vous devez au préalable avoir ajouté le profil de votre enfant dans votre MON COMPTE. Le code d'éthique joueur doit être signé par le **PARENT** ainsi que le **JOUEUR**, à l'exception des joueurs nés en 2018-2019-2020, ou seulement le parent doit le signer.

Aucune inscription ne sera confirmée tant que le code d'éthique joueur n'aura pas été joint à l'inscription, et ce, même si vous avez effectué le paiement en ligne.

Le code d'éthique joueur est disponible en allant sur le lien suivant :

[Code d'éthique du joueur](#)

Si besoin, toutes les informations et la procédure d'inscription se retrouvent, en cliquant sur le lien [Guide du parent pour l'inscription en ligne](#)

Prenez note que lors de l'inscription de votre enfant, il est important de bien remplir la section du questionnaire des coordonnées du membre, afin que le Profil HCR de votre enfant soit à jour.

PROCÉDURE POUR UN NOUVEAU JOUEUR :

Vous devez utiliser le même lien ci-haut.

Vous allez cliquer sur « S'inscrire maintenant » (à deux reprises), ensuite vous devez sélectionner « inscrire un nouveau participant ». Vous allez créer le dossier de votre enfant et procéder à son inscription en ligne. Prenez note que le dossier, l'inscription et paiement de votre enfant auront un statut « temporaire-en attente » jusqu'à la validation des documents demandés (les **deux preuves** de résidence, preuve de naissance et code d'éthique joueur). Lorsque le dossier de votre enfant aura été approuvé, le paiement sera prélevé.

Si toutefois, vous éprouvez des difficultés à télécharger les documents, n'hésitez pas à me les faire parvenir à registraire@hockey-ahms.com, en indiquant clairement le prénom et nom de votre enfant.

Les preuves de résidence acceptées sont : compte téléphone, internet, Hydro-Québec, compte de taxes, confirmation d'inscription à l'école (la date bien visible). **Veillez noter que le permis de conduire et un bail ne sont pas acceptés comme preuve de résidence.**

IMPORTANT :

- 1- **Option de paiement**, uniquement par carte de crédit. Si vous changez de carte de crédit entre le prélèvement de vos versements, il est de votre responsabilité d'aller les modifier les informations de cette dernière dans votre MON COMPTE (myaccount.spordle.com)
- 2- **Modalité de versement** : Possibilité de trois, lorsque l'inscription est complétée avant le 31 juillet 2024.
- 3- **Rabais familial** : Un rabais familial de **200\$** est accordé pour les 3^e enfants et les suivants. **Très important**, tous les enfants doivent être inscrit en même temps pour vous prévaloir du rabais familial.
- 4- **Aucun rabais ne sera appliqué de façon rétroactive.**
- 5- Si le paiement n'est pas complet, au 1 septembre 2024, l'AHMS se donne le droit de refus l'accès sur la glace au joueur.
- 6- Tous les documents se retrouvent sur notre site internet, dans l'onglet saison 2024-2025 : [Association du hockey Mineur Soulanges](#)

On vous souhaite une bonne saison 2024-2025 !

Pour toutes informations sur les inscriptions vous pouvez contacter Joanne par courriel :
registraire@hockey-ahms.com